



**Cadre Juridique** : Le dispositif participation citoyenne est régi par une circulaire ministérielle du **22 juin 2011** et activé sur aix le **31 mars 2015** par délibération du conseil municipal.

**Définition** : C'est une action partenariale entre les forces de sécurité et des citoyens volontaires, qui s'engagent et s'associent dans une démarche participative et citoyenne pour lutter contre la délinquance d'appropriation sur leur territoire.

**Objectifs** : Ce dispositif repose sur l'entraide, la vigilance et la solidarité entre voisins. Les résidents, citoyens vigilants et référents constituant une chaîne d'alerte.

L'objectif principal de ce dispositif est de signaler sans délai aux forces de sécurité (Police Nationale et Police Municipale) tout fait inhabituel et préoccupant constaté dans le périmètre de la résidence (*ex : repérage*).

Le traitement de l'information permettra :

soit une levée de doute (*à travers une analyse de la situation et les passages aux différents fichiers*),

soit de programmer dans le temps des patrouilles de surveillance sur le secteur,

soit d'activer un équipage sur site pour traiter le signalement et dissuader tout acte de malveillance.

\* Tout fait délictuel constaté nécessitera un **appel 17**.

**Protocole** : Il s'agit d'un protocole institutionnel tripartite entre le préfet de police, le Maire, et le Directeur Départemental Sécurité Publique, sous le regard du Procureur de la République.

#### **Constitution d'un dossier :**

- Demande motivée d'un lotissement (*secteur sensible aux cambriolages*)

- Déplacement sur site des référents Police Nationale et Police Municipale pour un premier avis afin de juger de la pertinence de l'adhésion et le rendre éligible ou pas.

Cette première étape franchie le demandeur devra fournir :

1 – Un Plan Cadastral du lotissement, en matérialisant de façon stratégique les deux référents et les quatre citoyens vigilants. La situation géographique doit être conforme aux exigences sécuritaires (éviter les accès multiples non sécurisés et la pluralité de sociétés occasionnant de fréquents passages et un flux important de véhicules), enfin des faits de délinquances doivent avoir été constatés sur le quartier.

2 - Identité des deux référents et les quatre citoyens vigilants. (*tableau à remplir avec signatures*)

3 - Signature de la charte d'engagement par les référents et les citoyens vigilants.

4 - Listing et signature des personnes du lotissement (*ou du regroupement d'habitations*) souhaitant adhérer au dispositif "Participation Citoyenne". **le seuil d'adhésion a été fixé à 75% de l'ensemble des résidences.**

5 – In fine, Visite sur site du représentant du DDSP (*Commandant du Commissariat d'Aix*) afin d'évaluer la pertinences de la Mise en Oeuvre du Dispositif et l'éligibilité du lotissement (*des préconisations de sécurité peuvent être formulées*).

6 -Transmission du dossier (validé par le Maire) au préfet de Police et au Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

**Formation** : Dès réception de l'avenant validé par le Préfet de Police, une formation de cadrage d'une demi journée est organisée par les référents PN et PM, afin de présenter le protocole, proposer des préconisations de sécurité et déterminer les moyens d'actions des citoyens vigilants et des référents en fixant les limites de leur mission.

**Signalétique** : La dernière étape consiste en la pose d'une signalétique au fort pouvoir de dissuasion (*panneaux placés à une hauteur de 2m30*) implantés à l'entrée de chaque voie d'accès à la résidence, sur lesquels figure la mention "en liaison immédiate avec la police nationale et la police municipale" et les logos des deux administrations.

Des autocollants "Participation Citoyenne" sont également disposés sur les boîtes aux lettres de chaque résident.

\* La plate forme **voisins vigilants** est une marque déposée, une entreprise.

C'est un site web communautaire non institutionnel avec des applications "smartphone" qui met en relation les habitants d un même quartier dans le but d'échanger des informations.

L'adhésion donne accès à une boutique en ligne qui permet l'achat de panneaux, auto-collants et autres produits.